



# CLÉ EN MAIN

Des actus et articles à disposition pour vos sites web et bulletins municipaux

## SOREGIES soutient vos travaux d'économies d'énergie

SOREGIES accompagne les particuliers dans les travaux de rénovation énergétique de leurs logements avec le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

De nombreux travaux sont concernés par les primes énergie SOREGIES : installation d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique, d'un chauffe-eau thermodynamique à accumulation, remplacement de fenêtres... Par exemple, pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur, SOREGIES participe au montant des travaux à hauteur de 2 000 à 5 500 €, en fonction de vos revenus.

Votre demande, accompagnée du devis de votre artisan RGE non signé, doit être réalisée avant le 30 juin 2023. Vos travaux devront être réalisés avant le 31 décembre 2023.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet [soregies.fr](http://soregies.fr) rubrique "Primes et financement".

